

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la télécabine, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 4 octobre 2023

PRÉSENTS : William CHALENÇON, Estelle COUDERT, André JORDAN, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine CULLAZ, Françoise JOCHUM, Dominique HALLOT, Yves DELALE et Sophie COTTET.

ABSENTS EXCUSES : François MITHIEUX (procuration au Maire), Rébecca VERMANT (procuration à Françoise JOCHUM), Kévin DELALE (procuration à André JORDAN).

ABSENTS : Vincent FREMONT, Laurent MUDRY et Catherine VULLIEZ.

Le Maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 septembre dernier. Sophie COTTET tient à apporter 2 précisions qui ne figurent pas dans le procès-verbal. D'une part, elle était pour une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires bien supérieure à 5%, tout comme Dominique HALLOT et François MITHIEUX. D'autre part, Sophie COTTET ajoute qu'elle était pour une subvention à l'association ELA.

Le Maire en profite pour confirmer aux élus que toutes les Communes sollicitées par le Collège ont voté une subvention pour financer les récompenses de la Montée solidaire de Graydon par les élèves, enseignants et personnels du Collège le lundi 2 octobre. Cette journée s'est très bien passée, malgré les travaux en cours sur le parcours, qui ont été stoppés pour l'occasion.

Tenant compte de ces remarques, le contenu du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023 est arrêté par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Championnat du Monde de ski Junior 2024 - Financement des travaux
- Organisation des Services techniques – Départ de Maxime LEMASQUERIER et recrutement
- Demande d'installation d'une remorque à pizza
- Demande de modification du PLUi-H - Projet de jardin thérapeutique de l'EHPAD
- Motion de soutien pour un nouvel équipement aux Hôpitaux du Léman
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

CHAMPIONNAT DU MONDE DE SKI JUNIOR 2024 – FINANCEMENT DES TRAVAUX

Le Maire informe les élus de la proposition de financement du Crédit agricole pour une ligne de trésorerie qui permettra de payer les factures des entreprises en attendant le versement de la subvention du Département. Le décalage peut se compter en mois.

Estelle COUDERT demande si les entreprises ont fait des demandes d'avance ; le Maire répond qu'à ce jour, il n'y a pas de demande mais cela pourrait arriver.

Le Maire ajoute que le Crédit mutuel n'a pas répondu à la demande de financement et que la Caisse d'épargne n'a pas donné suite car elle a déjà financé un projet sur la Commune cette année (la phase 2 de Graydon – renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et défense incendie aux Adrets).

Le Maire présente les 2 propositions de financement du Crédit agricole : un prêt à court terme, d'un an renouvelable, au taux de 4.78%, avec des frais de dossier de 1264€ et un remboursement du capital à tout moment sans frais ni pénalité ; l'autre proposition est la mise en place d'une ligne de trésorerie classique d'un an avec un taux fixe de 1,06% + un taux variable E3M, qui est à ce jour de 3,88% soit un taux de 4.94%. Les frais de dossier sont les mêmes, à cela s'ajoute une commission d'engagement de 10% et un remboursement à tout moment sans frais ni pénalité.

Après discussion, les élus retiennent à l'unanimité l'offre de prêt du crédit agricole à court terme tel qu'exposée.

ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES – DEPART DE MAXIME LEMASQUERIER ET RECRUTEMENT

Le Maire informe les élus du départ de Maxime LEMASQUERIER au SIVOM de la Vallée d'Aulps, il intégrera l'équipe qui gère la station d'épuration de Morzine. En accord avec Fabien TROMBERT, le Président de la Communauté de Communes, la mutation est prévue au 1^{er} avril 2024, Maxime LEMASQUERIER assurera donc la saison d'hiver à la Commune.

Yves DELALE interroge le Maire sur les raisons de ce 3^{ème} départ aux Services techniques. Le Maire répond qu'on ne peut pas empêcher les agents de partir. Les 2 premiers sont partis pour des raisons familiales et dans ce dernier cas, Maxime LEMASQUERIER intègre un poste qui correspond à sa formation et à son dernier poste. Yves DELALE ajoute que des odeurs se dégagent de la STEP la semaine dernière au Bas-Thex. Le Maire répond qu'il n'y a pas eu de souci sur la STEP et que personne ne s'est plaint. Il fera remonter l'information.

En raison des difficultés générales de recrutement, le Maire propose de lancer 2 annonces afin d'espérer recevoir plus de candidatures et avoir un choix possible de 2 profils différents. Catherine CULLAZ demande si on recrute 1 agent ou 2 agents aux services techniques. Le Maire répond qu'une seule embauche est prévue, il ajoute que c'est surtout l'été qu'il manque une personne. Estelle COUDERT ajoute que Maxime LEMASQUERIER va libérer l'appartement de la Mairie et qu'il sera donc disponible pour le recrutement. Elle demande si un agent en poste pourrait évoluer et prendre en charge la STEP. Le Maire confirme que ce n'est pas évident et qu'une des solutions serait de confier la gestion de la STEP au SIVOM de la Vallée d'Aulps si la Commune ne reçoit pas de candidatures. Le Maire ajoute que le SIVOM intervient déjà dans le cadre d'une convention annuelle d'assistance technique.

Sophie COTTET demande combien d'agents sont actuellement aux Services techniques ; Le Maire répond 4 agents à temps plein.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité la publication de 2 annonces, l'un à l'eau et l'assainissement et l'autre aux services techniques.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE REMORQUE A PIZZA

Le Maire présente aux élus une demande d'installation d'un camion pizza à l'année sur le parking du panneau lumineux en entrée de commune. Les élus prennent connaissance du projet (pizzas artisanales, produits locaux, terrasse possible en été...). Le Maire confirme qu'il s'agit d'une occupation du domaine public soumise à autorisation.

Après discussion, les élus ne souhaitent pas pénaliser les commerces existants de la Commune et relèvent que 3 restaurateurs font déjà des pizzas. L'offre est ainsi en concurrence directe, les élus auraient préféré une demande ponctuelle.

André JORDAN, Estelle COUDERT et Dominique HALLOT s'abstiennent. Les autres élus ne valident pas l'installation d'une remorque à pizza à l'année.

DEMANDE DE MODIFICATION DU PLUI-H – PROJET DE JARDIN THERAPEUTIQUE DE L'EHPAD

Le Maire rappelle aux élus le projet de jardin thérapeutique de l'EHPAD du Haut-Chablais qui avait été présenté et validé par le Conseil municipal.

Pour se réaliser, le service instructeur de la Communauté de Communes confirme qu'un changement de zonage de la parcelle est nécessaire ; cette parcelle AE211 est actuellement en zone N et devrait être classée en zone Ne. Une délibération du Conseil est nécessaire pour engager une demande de modification du PLUI-H par la Communauté de Communes.

Estelle COUDERT interroge le Maire sur les changements de destinations demandés lors d'un précédent Conseil. Le Maire répond que cette modification du PLUI-H n'est toujours pas évoqué par la CCHC.

Les élus votent à l'unanimité la demande de modification du zonage du PLUI-H pour permettre la réalisation de ce jardin thérapeutique sur la parcelle AE 211.

DEMANDE DE MOTION DE SOUTIEN POUR UN NOUVEL EQUIPEMENT AUX HOPITAUX DU LEMAN

Dans le cadre de la révision du schéma régional de santé pour 2023-2028, le Président du Conseil de surveillance des HDL demande un soutien aux élus du Chablais pour un nouvel équipement en appareils de radiothérapie oncologique à Thonon, que l'ARS a refusé.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité la motion de soutien aux Hôpitaux du Léman pour l'acquisition de ce nouvel équipement.

URBANISME

Estelle COUDERT présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Lundi 6 novembre : rencontre avec le CAUE

Suite au dernier conseil, Estelle COUDERT confirme au Maire le rendez-vous avec le CAUE, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, le 6 novembre prochain pour travailler sur le concours d'architecture en vue de la construction d'une future salle. Sylviane COTTET DUMOULIN sera également présente au rendez-vous.

QUESTIONS DIVERSES

Marché des navettes saisonnières

Le Maire confirme la mise en ligne sur le site interne www.mp.74 du marché des navettes pour la saison d'hiver 2023/2024 selon les mêmes conditions que l'an dernier. Il espère que la Commune recevra des offres car il manque des conducteurs un peu partout.

Foire d'automne / salon des vins

La Foire d'automne / salon des vins débutera le vendredi soir avec un concert au gymnase et continuera les samedi 21 et dimanche 22 octobre 2023. Le Maire invite les élus à se porter bénévoles car la Foire grandit chaque année. Au programme, la présence de 87 vaches, le concours agricole, le concours de bucheronnage, les poneys, une mini-ferme, des moutons, des stands des associations, des

stands de poterie, filage de laine, les trompes de chasse... La SAEM du Roc d'Enfer louera des trottinettes électriques, des swincars ... Les visiteurs pourront se garer place de la Moussière, une calèche à assistance électrique de 14 personnes fera des allers et retours pour transporter les gens sur la Foire.

Repas des seniors

Le repas des seniors se déroulera le dimanche 26 novembre avant l'arrivée de l'hiver à la Grande Ourse. Le Maire qui souhaite que cela se passe sur la Commune a sollicité le restaurant l'Etabli mais ce dernier ne peut ouvrir pour l'occasion.

Procuration d'un élu

Le Maire tient à confirmer aux élus que lorsqu'un élu donne procuration à un autre élu, l'élu qui bénéficie de cette procuration, est libre de respecter ou pas une consigne de vote.

Cimetière

Yves DELALE interpelle le Maire sur les travaux au cimetière réalisés par l'entreprise MERCIER. Il indique que le drainage entre les nouveaux caveaux n'a pas été correctement fait. Le Maire précise que la réception des travaux n'a pas encore été effectuée par Kévin DELALE en charge du cimetière.

Piste de la Chanterelle

Yves DELALE demande au Maire si la piste sera ouverte cet hiver. Le Maire répond que oui. Yves DELALE demande quels travaux seront faits et pour quel coût. Le Maire répond qu'aucun travaux n'est prévu à ce jour. Il s'agit d'un dossier de régularisation dans un délai de 30 mois dont la 1^{ère} réunion commence ce jeudi 12 octobre.

Licence IV

Sophie COTTET interpelle le Maire sur la licence IV de la Commune exploitée par la SAEM. Le Maire confirme qu'elle va servir pour le concert du 1^{er} avril 2024.

Concert de Patrick FIORI

Le Maire confirme le concert de Patrick FIORI à la station du Roc d'Enfer le lundi 1^{er} avril 2024. La station sera fermée pour l'occasion et la SAEM du Roc d'Enfer touchera l'ensemble des bénéfices de ce concert.

Tunnel sur la piste des Têtes

Yves DELALE interroge le Maire sur le projet de tunnel skieur dans le cadre des Championnats du monde de ski junior 2024. Le Maire confirme ce qui a été dit lors du dernier conseil : le tunnel requiert une étude environnementale et ne sera donc pas fait cette année ; le Département maintient son soutien dans ce décalage. Seuls les travaux de renforcement en neige de culture seront réalisés.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 13 novembre 2023.

Le Maire,
William CHALENÇON

Le Secrétaire de séance,
Catherine CULLAZ

